

En prison, la double peine des détenus surexposés au chaos climatique

Mediapart, par Mickaël Correia, le 11 juillet 2024

https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/110724/en-prison-la-double-peine-des-detenus-surexposes-au-chaos-climatique?utm_source=global&utm_medium=social&utm_campaign=SharingApp&xtor=CS3-5

Un rapport de l'ONG Notre affaire à tous dévoile que l'ensemble des 188 établissements pénitentiaires de France sont concernés par le risque de canicule. Plus d'une prison sur quatre est inondable. Cette vulnérabilité climatique est aggravée par la surpopulation carcérale.

En 2003, près de 200 détenus de la prison centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône) ont dû être évacués à bord de canots, mains menottées dans le dos, pour cause d'inondations dans la ville. Sept ans plus tard, ce sont 500 prisonniers du centre pénitentiaire de Draguignan (Var) qui ont été déplacés, toujours en raison de pluies torrentielles. Idem pour 142 individus incarcérés à la maison d'arrêt de Saintes (Charente-Maritime), en 2023.

Les personnes détenues sont des oubliées de la crise climatique. L'ONG Notre affaire à tous, qui milite pour la justice climatique, a publié jeudi 11 juillet une étude, sur la base de données publiques, qui évalue les risques climatiques et environnementaux pour les 188 établissements pénitentiaires de France.

« Cette cartographie exhaustive est une première. Elle met en lumière un double angle mort : celui de la justice climatique et celui de la prison », a expliqué, lors de la présentation publique du rapport, Vincent Delbos, magistrat honoraire et membre du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe.

Et les résultats sont édifiants. Les travaux de Notre affaire à tous estiment que 100 % des prisons françaises sont concernées par le risque de canicule.

« L'enfermement implique l'absence de mobilité et donc l'impossibilité de se rendre dans un lieu plus frais. Les horaires sont contraints pour accéder à la promenade, aux douches lorsque celles-ci sont collectives, à des salles qui seraient moins chaudes, souligne le rapport. Tout cela est aggravé par le fait que la majorité des prisons françaises ont des locaux inadaptés aux vagues de chaleur : lieu entièrement minéral sans végétation, impossibilité d'ouvrir certaines fenêtres pour aérer, l'absence de douche en cellule, etc. »

Également présente à la conférence de presse présentant l'étude, Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, a témoigné : « L'été dernier, on a mesuré à la prison de Grenoble-Varces des températures atteignant les 50 °C. Et durant l'hiver, à Nanterre, on a vu des détenus se chauffer avec leurs bouilloires et leurs plaques électriques. »

Une prison sur trois soumise au risque de tempête et de cyclone

Par ailleurs, la moitié des prisons françaises est située dans des zones à risque modéré ou important de retrait et de gonflement des argiles, un phénomène causé notamment par les sécheresses et qui, selon le rapport, « provoque des fissures et déformations du bâti pouvant fragiliser fortement la construction et mettre en danger les détenu-es, familles et personnels ».

L'étude précise également que près d'un établissement pénitentiaire sur trois est soumis au risque de tempête et de cyclone, tout particulièrement dans les prisons des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) d'outre-mer, de Marseille, de Rennes et de Toulouse.

Enfin, plus d'un quart des prisons du pays est inondable. Coordinatrice du rapport, Chloé Lailier, juriste spécialiste en droits humains, détaille pour Mediapart : « Ce risque concerne des prisons plus anciennes situées dans les centres-villes historiquement bâtis autour des cours d'eau. Mais les eaux impactent aussi des établissements neufs, comme la prison d'Orléans-Saran, inaugurée en 2014 dans une zone inondable, et qui a vécu des inondations en 2016... »

Ces risques climatiques sont fortement aggravés par la surpopulation carcérale – en mars 2023, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires atteignait plus de 118 % – ou encore la vétusté des bâtiments. « Promiscuité, mauvaise isolation du bâti, aléa climatique et surpopulation carcérale se cumulent et mettent en danger les détenu-es », alerte Notre affaire à tous.

À ces vulnérabilités s'ajoutent aussi des risques environnementaux : à titre d'illustration, sept prisons sur dix ont été édifiées « sur des sols potentiellement pollués, pouvant affecter gravement la santé des détenu-es et du personnel pénitentiaire ». Plusieurs établissements vont jusqu'à cumuler des risques climatiques et environnementaux élevés, notamment le centre pénitentiaire du Havre, l'Établissement pour mineurs de Marseille-La Valentine, ou encore la maison d'arrêt de Nîmes.

« L'adaptation des conditions de vie et de travail dans les lieux de privation de liberté à l'aune de la crise écologique [...] ne fait l'objet d'aucune politique publique et ne semble pas être pris en compte dans les programmes de construction et de rénovation des prisons », conclut le rapport.

Début 2024, la France dénombrait 75 897 personnes détenues. Un record.